



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Paris, le 15
février 2012

Monsieur le ministre d'Etat,

L'annonce par l'administration, lors du comité d'action sociale du 13 janvier dernier, d'une baisse brutale (-12%, bien lire : moins douze pour cent) des crédits consacrés à l'action sociale conduit la CFDT à vous saisir directement. Il est en effet impensable qu'en période de crise les crédits destinés à nos collègues les plus fragiles soient amputés alors même que, sur un autre plan, la politique salariale du ministère fait une nouvelle fois la part belle à ceux qui ne sont pas forcément les plus nécessiteux : primes de fin d'année particulièrement élevées pour certains postes d'encadrement en 2011, primes au mérite pour certains cadres à l'étranger pour un budget prévu de 900 000 € en 2012 !

La CFDT juge utile de relever la contradiction entre les dénégations apportées par le Porte-Parole, qui a parlé de « confusion » et annoncé une augmentation substantielle des crédits, et la réalité plus prosaïque des chiffres incriminés qui ont été, sans ambiguïté ni détours cette fois, assésés trois heures durant aux représentants du personnel lors du comité d'action sociale, sans que la direction des affaires financières présente n'y ait elle-même apporté de démenti.

La CFDT vous rappelle l'importance primordiale qui doit à son sens être accordée à l'action sociale de ce ministère. Elle partage à cet égard l'ensemble du constat sur lequel s'est fondé le conseil d'administration de l'association des oeuvres sociales (ADOS) pour vous adresser sa demande de subvention pour l'année 2012.

Peut-être vos services vous ont-ils informé que, dans de nombreuses instances et notamment au sein de l'ADOS, la CFDT porte une attention particulière aux questions sociales. Son engagement en faveur du bon fonctionnement de l'action sociale est en effet constant : animation du groupe de travail MAS/ADOS qui a permis de mettre en place une revalorisation des barèmes de quotient familial validé par le CAS par exemple, présence au bureau de l'ADOS et auprès des services de la MAS parisienne ou de la restauration nantaise, etc. Il reste que cet engagement et le dévouement d'une poignée d'agents, assistants sociaux et personnels administratifs, ne peuvent à eux seuls résumer la politique sociale de notre ministère. Il faut en effet, là comme ailleurs, un minimum de moyens et c'est bien là que le bât blesse. Deux exemples parmi d'autres en témoignent :

Monsieur Alain JUPPE
Ministre d'Etat
Ministre des Affaires étrangères et européennes
37, quai d'Orsay
75007 Paris

Cqué : SG, DGA, DRH, MAS

57, bd des Invalides - 75700 PARIS
11, rue de la Maison-Blanche - 44036 NANTES CEDEX 01
Site Internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats

- **La politique en matière de logements sociaux** en région parisienne : déjà insuffisante, celle-ci ne peut davantage souffrir de voir ses moyens réduits de moitié comme cela a été indiqué, à un moment où nombre de droits de réservation arrivent à échéance.

- **Le budget de l'ADOS** ne peut être réduit à une variable d'ajustement. Les prestations servies par l'association, en étroite collaboration avec les services de la MAS, sont mises en place à la demande de l'administration et répondent à un besoin réel constaté par tous les acteurs de l'action sociale. Depuis plusieurs années, la subvention versée est systématiquement inférieure aux besoins de l'association, forçant celle-ci à puiser dans ses fonds propres, réduisant d'autant ses marges de manoeuvre pour faire face aux imprévus et lui interdisant de disposer d'un autofinancement pour son fonctionnement courant. Les coupes sombres réalisées année après année dans le volume de la subvention ne sont pas dictées par des impératifs de saine gestion mais sont le fruit d'une volonté délibérée de l'administration de faire porter un de ses arbitrages budgétaires au détriment de l'action sociale.

- On rappellera à cet égard que l'ADOS est intervenue sans délai au printemps 2011 pour prendre en charge, à la demande expresse de l'administration, **les frais liés au rapatriement des collègues recrutés locaux de Tripoli**, alors sous les feux croisés du conflit libyen. L'administration s'était alors solennellement engagée, lors d'un comité technique paritaire ministériel, à rembourser les frais à l'association. Près d'un an plus tard, l'engagement n'a toujours pas été tenu. Cette dette, d'un montant de plus de 70.000 €, n'a toujours pas été honorée. La nouvelle année budgétaire ne l'a pas effacée et vos services se bornent en guise de réponse à livrer la ritournelle dilatoire de l'"attente de crédits spécifiques", alors même qu'à l'évidence seul un arbitrage -via une décision politique- sur d'autres lignes de crédits permettra au Département d'honorer sa promesse de prise en charge et de tenir sa parole donnée à l'ADOS.

Monsieur le ministre, vous l'aurez compris, face à l'impasse dans laquelle l'action sociale semble être bientôt enfermée, la CFDT-MAE s'en remet à votre engagement en faveur du Département et de la protection de ses agents, notamment ceux que la vie et le destin ne protègent pas toujours.

Thierry DUBOC
Secrétaire général du syndicat CFDT-MAE

Site Internet : www.cfdt-mae.fr



des choix, des actes, des résultats